

DIABY Mariama
Bâtiment 1
7 avenue de la Porte de Choisy
75013 PARIS
06 52 29 45 19

Académie de Paris
Monsieur Gilles Pécout, recteur de l'académie de Paris
Division de l'élève
12 boulevard d'Indochine
75019

Le 11 décembre 2018 à Paris

Objet : Appel d'une décision d'exclusion définitive

Monsieur,

Mon fils Ali DANSOKO est scolarisé au collège Elsa Triolet situé à Paris, dans le 13^e arrondissement, en classe de 4^e SEGPA.

Le 10 décembre 2018, le conseil de discipline a décidé de l'exclure définitivement en raison de son comportement.

Je suis conduite à faire appel de cette décision extrêmement sévère pour mon fils de 14 ans. En effet, Ali a compris la gravité de ses actes et s'engage à ne jamais les reproduire. Il a donc déjà transformé son comportement et fait beaucoup d'efforts pour suivre cette voie, ce qui a été noté par certains de ses professeurs dont Mme Leboris. Il désire en effet rejoindre la filière générale, comme ses professeurs et la directrice de l'établissement Mme Franzini l'y ont encouragé en raison de ses capacités. Le faire changer d'établissement en raison de cet accident ne pourrait que le déstabiliser alors qu'il est sur la bonne voie avec l'aide du suivi proposé par l'équipe pédagogique.

En vous remerciant à l'avance pour l'intérêt que vous porterez à ma démarche, je vous prie d'agrérer,
Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Mariama DIABY

